



24 HEURES POUR INNOVER



Une partie du jury

I Ragguagli di l'Università

N° 20
Janvier 2006

Contact :
Christophe Paoli
UFR Sciences et Techniques
Vice-Doyen chargé de l'insertion
professionnelle
Tél. : 04 95 45 02 09
Email : christophe.paoli@univ-corse.fr
christophe.paoli@ieee.org
Blog :
<http://www.ent-montecristo.org/christophe.paoli>
<http://fst.univ-corse.fr>



Session de travail



Une présentation étudiante

La Faculté des Sciences et Techniques a organisé la IV^e édition du concours « [24 heures pour innover](#) » le 11 janvier dernier. Huit groupes d'étudiants ont ainsi proposé leurs projets, en présence d'un jury constitué de socioprofessionnels, d'universitaires et de représentants institutionnels.

Deux récompenses ont été remises : le "Défi Créativité" et le "Défi Entreprise".

Les deux équipes lauréates ont proposé des projets autour des huiles essentielles.

Un grand merci aux membres du jury, aux étudiants participants ainsi qu'au personnel administratif et technique de la Faculté des Sciences pour leurs efforts et leurs confiances.

Vous trouverez prochainement les présentations de cette édition 2006 sur le site web de la [Faculté des Sciences et Techniques](#).



Présentation par C. Paoli

Qu'est ce que le concours « 24 heures pour innover » ?

La Faculté des Sciences et Techniques organise ce concours depuis 2004. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble de nos étudiants inscrits en Master 2nd année, à l'innovation et à la création d'entreprise. De ce fait, les « 24 heures pour innover » sont inscrites au contenu pédagogique des Master 2nd année de la Faculté des Sciences. Souhaitant que tous les étudiants de l'Université de Corse puissent participer aux « 24 heures pour innover », le concours reste ouvert sur inscription libre aux autres étudiants.

Le principe de cet événement original est de provoquer un choc pédagogique. En effet, en 24 heures, les étudiants, constitués le jour-même en groupes, doivent : trouver une idée innovante, imaginer la structure qui la commercialise, présenter leur projet devant un jury d'experts, affronter les difficultés d'un travail en groupe.

Pour préparer au mieux cette journée plusieurs actions de formations sous forme de séminaires sont proposées en amont des « 24 heures pour innover ».

Les partenariats et un label !

Un partenariat a été conclu avec le Pôle Régional de l'Innovation, constitué de l'ADEC, de la DRRT, de OSEO anvar et du RDT Corse, l'ARIST, la CCI d'Ajaccio et de la Corse du Sud, la CCI de Bastia et de la Haute-Corse, l'INPI.

Chaque année, ces organismes ainsi qu'une entreprise insulaire (la CCM airlines pour cette édition 2006) parrainent ce concours et participent à son organisation.

Différents services et organismes de notre université sont également sollicités :

la Cellule de valorisation de la recherche, l'IAE (Feel & Conseil), l'IUT et le SCUIO.

Récemment, les « 24 heures pour innover » ont été labellisées après évaluation dans les bases de données de l'Agence pour la création d'entreprises [APCE](#) et son observatoire des pratiques pédagogiques de l'entrepreneuriat : [l'OPPE](#).

Les trophées 2006.

Les lauréats du concours remportent les trophées de l'innovation :

le trophée « Défi Créativité » et le trophée « Défi Entreprise », qui sont offerts par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse. Des A/R Corse-Continent sont offerts par la CCM Airlines. Les 2 groupes lauréats se sont vus remettre un prix financé sur le budget de la Collectivité Territoriale de Corse : la participation au [2ème salon européen de la recherche et de l'innovation](#).

Une participation au Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

L'objectif des « 24h pour innover » n'est pas seulement pédagogique. En effet, en moyenne sur 20 journées de l'innovation qui ont lieu en France chaque année, 5 idées innovantes parmi les 100 proposées, débouchent sur une création effective d'entreprise. Ainsi à l'issue de cette journée, nous proposons aux lauréats la présentation de leur projet au [Concours national et régional d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes](#) (30 millions d'euros de dotation).

Plus d'informations sur ce concours peuvent être trouvées sur le blog du Pôle Régional de l'Innovation : <http://innovation.corse.fr> ou sur le site du Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche : <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/concours/2006/index.htm>